



## ETABLISSEMENT NOTRE DAME DE VARANGES

### TARIFS 2019-2020

#### ➤ Contribution familiale :

Voici les derniers tarifs votés par l'OGEC. Ils sont calculés pour faire face à nos charges, dans le respect du Contrat d'association et des lois qui incombent une association Loi 1901. La baisse des subventions municipales et départementales nous ont obligés à une légère hausse.

Le tableau ci-dessous indique la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants inscrits à Notre Dame de Varanges et selon le rang de naissance de chacun d'eux (le tarif 1<sup>er</sup> enfant s'applique au plus âgé et ainsi de suite) :

Tarif	Scolarité au mois (contribution familiale)				
	1er ou 2ème enfant		3ème enfant		4ème enfant
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Maternelle	50,00 €	500,00 €	25,50 €	255,00 €	0,00 €
Elémentaire	53,00 €	530,00 €	27,00 €	270,00 €	0,00 €
Collège	56,00 €	560,00 €	28,50 €	285,00 €	0,00 €

- Concernant les activités sportives, l'OGEC Notre Dame de Varanges a fait le choix d'un forfait global incluant la piscine (transport-entrées), l'accès au gymnase municipal (désormais payant) ainsi que le renouvellement du matériel.

Le montant du forfait EPS (du CP à la 3<sup>ème</sup>) s'élève à 20,00 €/an/enfant.

Les coûts liés au sport vous sont désormais indiqués sur la facture dès le début de l'année et ne donnera plus lieu à une facturation au coup par coup.

- Le forfait technologie (collège uniquement) s'élève à 12,00 € et vous est également indiqué sur la facture dès le début d'année.

- Selon la classe suivie, il pourra vous être demandé un règlement à part pour frais divers : spectacles, conférences, voyages, cahiers d'exercices.

- Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription s'élèvent à 50,00 € et sont non remboursables.

#### ➤ Cantine :

Nous vous proposons deux systèmes pour la restauration scolaire :

- Soit sur le principe de la facturation occasionnelle : inscription par mail ([varanges71.cantine@orange.fr](mailto:varanges71.cantine@orange.fr)) 2 jours ouvrés (au plus tard 10h) avant le jour du repas.

- Soit au forfait (cf. montants ci-dessous)

Tarif	Repas occasionnel	Demi-pension 1 ou 2j/sem.			Demi-pension 3, 4 ou 5 j/sem.			
	/Repas	/Repas	Annuel DP 1 jour	Annuel DP 2 jours	/Repas	Annuel DP 3 jours	Annuel DP 4 jours	Annuel DP 5 jours
Maternelle	5,85 €	5,70 €	199,50 €	399,00 €	5,15 €	540,75 €	721,00 €	
Elémentaire	6,20 €	6,10 €	213,50 €	427,00 €	5,60 €	588,00 €	784,00 €	
Collège	6,50 €	6,40 €	217,60 €	435,20 €	5,85 €	596,70 €	795,60 €	994,50 €

*Tarif comprenant le service et la surveillance durant la pause méridienne.*

**Ecole et collège Notre Dame de Varanges**

9 place de l'église 71640 GIVRY

Tel : 03.85.94.17.05 E mail : [varanges71.ndv@orange.fr](mailto:varanges71.ndv@orange.fr)

- Panier repas si élève allergique avec PAI (certificats médicaux et accord de la Direction indispensables) 1,00 €/jour.

➤ **Etudes surveillées ou dirigées :**

Deux services vous sont proposés :

- Le matin : accueil dès 7h30
- Le soir garderie de 16h45 à 17h15 puis études surveillées ou dirigées de 17h15 à 18h30 (Maternelle, élémentaire et collège).

Ce service est facturé :

- au forfait 40,00 € par mois (50% au 3<sup>ème</sup> enfant / 0,00 € au 4<sup>ème</sup> enfant) payant de 7h30 à 8h15 et de 17h15 à 18h30
- en occasionnel : 2,50 € le matin  
3,00 € le soir

➤ **Assurances scolaires :**

L'assurance scolaire est obligatoire (responsabilité civile et individuelle accident). Vous avez la possibilité d'être assuré par la Mutuelle St Christophe (assureur de l'établissement).

Pour un montant de 9.90 € par élève, nous vous proposons une formule d'assurance comportant des prestations intéressantes. (voir dépliant ci-joint)

**Si vous ne souhaitez pas souscrire cette assurance, vous devez nous fournir votre attestation personnelle avant le 17/09/2018. Faute de quoi, l'établissement souscrira automatiquement cette assurance.**

## INFORMATIONS COMPTABLES

➤ **Absences, départ ou changement de régime :**

- ◆ Absences : des remboursements peuvent être consentis sur la demi-pension pour une absence au moins égale à 8 jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical.
- ◆ Départ ou changement de régime : tout mois commencé est dû en totalité.  
Tout changement de régime qui intervient le 1<sup>er</sup> de chaque mois doit être notifié par mail (varanges71.compta@orange.fr) deux semaines à l'avance.  
*Le choix entre l'externat ou la demi-pension est annuel (sauf cas exceptionnel vu avec la comptabilité ou la direction).*

➤ **Règlements :**

Vous recevrez fin septembre une facture annuelle que vous pourrez régler de la façon suivante :

- ◆ **Le prélèvement automatique mensuel** : mode de règlement conseillé et souhaité (échéance au 10 de chaque mois à compter d'octobre).
- ◆ **Le règlement en espèces ou en chèque** : celui-ci est à effectuer soit au mois (avant le 10), soit au trimestre (avant le 10 octobre, 10 janvier ou 10 avril) ou encore à l'année (au plus tard le 10 novembre).

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, nous vous demandons de régler rapidement les sommes dues (des frais vous seront facturés en cas de prélèvement impayé ou de retard trop important).

L'aspect financier ne doit pas être un obstacle à l'éducation d'un enfant à  
Notre Dame de Varanges.

En cas de difficultés, la famille peut en parler avec la Direction.

**IL Y A TOUJOURS UNE SOLUTION**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **OGEC Notre Dame de Varanges.**

**Ecole et collège Notre Dame de Varanges**

9 place de l'église 71640 GIVRY

Tel : 03.85.94.17.05 E mail : varanges71.ndv@orange.fr